

Séance du 15 février 2021

Nombre de conseillers :

* En exercice : 15

* Présents : 15

* Votants : 15

Date de la convocation : 9 février 2021

Date d'affichage de la convocation : 9 février 2021

L'an DEUX MIL VINGT ET UN et le lundi dix-huit janvier à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la commune de Pierreclos légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la mairie,

Étaient présents : MARTINOT Rémy – DUPONT Sylvie - ROUGEOT Emmanuel - AUCOIN Valérie - DELHOMME Yann - PEGON Catherine - CHARDIGNY Jacky – TRIBOULET Elodie – PINEAULT Sophie – FORTUNE Antoine - THEVENET Hélène – LAPALUS Christophe - ALBAN Guillaume - BESSON Fabrice - PIDAULT Anne-Françoise

Excusée :

Secrétaire de séance : DUPONT Sylvie

Comptes rendus

Les comptes rendus sont disponibles en Mairie.

Petites villes de demain, revitalisation des centres villes et centres bourgs

Petites villes de demain,

Le gouvernement a fait de la revitalisation des centres villes et centres bourgs une priorité de son action en matière de cohésion des territoires, le ministère a souhaité étendre cette offre de service à davantage de petites communes. Petite ville de demain cible les collectivités qui rayonnent et exercent pour une partie du territoire qui les entourent, des fonctions essentielles de centralité, accès aux services aux commerces, à la santé, activités économiques, événementielles, économique, culturelles etc.

Il a fait le choix de confier aux préfets des départements, le soin d'identifier en concertation avec les élus intéressés, les communes concernées par ce nouveau programme.

Notre commune de Pierreclos a été retenue pour faire partie des Petites villes de demain.

Ce programme doit nous donner davantage de moyens pour concrétiser nos projets tout au long de notre mandat communal et intercommunal.

Nous serons notamment accompagnés dans nos projets de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement de l'artisanat, de commerce, et des services, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales de notre commune, ou encore d'implication des habitants dans nos projets.

Petites villes de demain nous propose à la fois un cadre de travail et une méthode partenariale, qui rassemblent au côté des services de l'état, un grand nombre de partenaires nationaux (banque des territoires, anah, cerema ... centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ils viennent compléter l'offre existante, proposée par notre conseil départemental et notre conseil régional. Chacun peut l'enrichir et y apporter sa propre contribution pour augmenter nos chances de concrétiser tous nos projets.

Dès à présent, nous pouvons bénéficier des premières aides, en particulier au recrutement d'un chef de projet, l'état et la banque des territoires prennent en charge 75 % du coût de ce poste ainsi que les dépenses de formation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Lors d'une réunion des Vices Présidents de la comcom nous avons eu un premier contact avec le secrétaire général de la préfecture et ses services qui souhaitent que nous engagions ce chef de projet sous la responsabilité de la communauté de commune qui serait un poste contractuel pendant 4 à 5 ans.

Il nous appartient nous commune de définir notre projet de territoire. Une offre spécifique d'accompagnement est aussi prévue par l'agence nationale de la cohésion territoriale « ANCT » pour la conception de notre projet, qui gagnera à être conçu sur plusieurs années, avec un maximum d'acteur intéressé. Nous pourrions aussi être accompagnés par la direction départementale des territoires dans la mise en œuvre d'une opération de revitalisation du territoire « ORT », un outil juridique qui vous donne le droit spécifique sur le plan réglementaire et fiscal.

Petites villes de demain est un programme d'appui, les services de l'état concernés sont à notre disposition, pour tenir compte des spécificités de notre territoire pour articuler aux mieux nos interventions avec les partenaires concernés. Notre commune et ses fonctions de centralité que nous exerçons sont essentielles pour le quotidien d'un territoire.

Le conseil municipal de Pierreclos travaillera donc sur les volets suivants :

- Volet habitat et commercial
- Volet économie d'énergie et environnemental
- Volet paysager et patrimoine
- Volet culturel

Les élus travaillent sur ce dossier, afin d'avancer sur les volets.

Orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget, afin de travailler dessus.
La commission des finances est le 8 mars 2021 à 18h00 à la Mairie de Pierreclos.

Honoraire du cabinet Adamas pour le dossier de mise en sécurité du bâtiment sur la parcelle A1357

Monsieur le Maire expose les deux notes, la première est d'un montant de 1728 € TTC et la seconde de 3348 € TTC.

Résultat du devis de la salle des fêtes concernant la toiture Travaux

Le conseil accepte le devis de l'entreprise AME d'un montant de 69 698.83 € TTC.

Affaires scolaires

Les horaires de l'école sont inchangés pour l'année 2021-2022. Madame Dupont expose le compte - rendu du conseil d'école.

Questions diverses

Covid19 : La Mairie propose de prendre les rendez-vous pour les habitants de Pierreclos de plus de 75 ans pour la vaccination contre la covid-19